

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Travaux de réfection du pied de la protection de berge de la RN85 en lien avec les travaux d'arasement complet du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence (CFP) sur la Bléone à Digne les bains

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Confortement de 1 160 m d'ouvrage de protection de la RN85 afin d'anticiper le réajustement du profil en long de la Bléone suite à l'arasement du seuil du pont des CFP - Obstacle ROE n°51798 - prioritaire au SDAGE - situé sur tronçon classé liste2. Procédure de reconnaissance d'antériorité de l'ouvrage de protection existant en cours (selon disposition du R.214.53 du Code de l'Environnement) Projet de travaux soumis à un régime d'autorisation temporaire au titre des rubriques 3120 et 3150 de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à conforter, sur 1160m, le pied de l'ouvrage protégeant la RN85 des érosions de la Bléone afin d'anticiper le réajustement du profil en long de la Bléone suite à l'arasement du seuil du pont des CFP.

Les travaux vont donc consister, selon les secteurs et en fonction de l'effet de l'arasement du seuil, à reprendre partiellement la protection existante ou mettre en place des enrochements pour renforcer la protection existante => voir détail travaux au 4.3

Pour une question de cohérence d'intervention et pour la bonne exécution des travaux, le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique du Syndicat a été retenu par les différentes structures intéressées à l'arasement du seuil du pont des CF

Aussi, une convention de mandat a été signée entre la DIRMED et le SMAB ayant pour objet de confier à ce dernier le soin de réaliser au nom et pour le compte de la DIRMED les travaux de confortement à conduire sur les ouvrages de protection de rive droite relevant de sa compétence.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les travaux prévus s'intègrent dans le projet d'arasement du seuil du Pont des Chemins de Fer de Provence sur la Bléone à Digne les Bains. Ils sont strictement indispensables à la poursuite de l'opération d'arasement du seuil.

Le projet de travaux de réfection du pied des protections de la voie de desserte s'étend entre la confluence du ravin de St Véran en amont et le pied du seuil du pont des CFP à l'aval. Il s'agit donc des travaux d'aménagement initiaux réalisés dans la tranche 2 de l'aménagement de la voie de desserte conduits entre juillet 1996 et février 1998.

En novembre 2016, Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), a déposé un dossier d'autorisation unique et d'enquête publique pour les travaux d'aménagement des quatre seuils transversaux sur la Bléone à Digne les Bains. Cette procédure a abouti à l'obtention, par le Syndicat, de l'arrêté préfectoral n°2017-248-004 portant autorisation et déclaration d'intérêt général au titre des articles L. 214-3 et L. 211-7 du Code de l'Environnement des travaux envisagés.

Les travaux nécessaires sur la rive droite suite à l'arasement complet du seuil du pont des CFP et du seuil de la canalisation des eaux usées n'étaient pas intégrés dans ce dossier réglementaire.

Une procédure réglementaire spécifique est donc nécessaire.

C'est l'objet du présent dossier, qui concerne uniquement, les travaux en lien avec l'arasement du seuil du pont des CFP.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le linéaire de berge à conforter en rive droite est de 1160 m. Il a été décomposé en 4 secteurs. Ce sont de l'amont à l'aval :

- Zone du pont de Nice. Sur ce secteur, un sabot sera posé en pied du mur béton sur un linéaire de 80 m au droit et en amont du pont.
- Zone amont (à l'aval du pont de Nice), du linéaire 0 m au linéaire 660 m. Sur cette zone, le sabot actuel, bien qu'insuffisamment fondé, a sa côte de pied située sous le fond du lit projet, tandis que l'enfoncement prévu du lit est limité (inférieur à 1 m). Afin de minimiser le coût du projet, il est prévu un simple allongement du sabot ;
- Zone médiane, du linéaire 660 m à 760 m, qui réalise la jonction entre la zone amont et la zone aval. Sur cette zone de 100 m, le sabot sera complètement repris ;
- Zone aval, du linéaire 760 m au linéaire 1080 m (pied du seuil), soit une longueur de 320 m. Sur cette zone, la plus impactée par l'effacement du seuil (enfoncement du lit jusqu'à 1.5 m), le sabot actuel est perché par rapport au fond du lit projet. Le parement sera entièrement repris, avec mise en place d'un nouveau sabot de soutènement du parement.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Aucun

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une procédure de reconnaissance d'antériorité de l'ouvrage de protection existant est en cours (selon disposition du R.214.53 du Code de l'Environnement). Ce dossier est porté par la DIRMED.

Le projet de travaux de confortement est soumis à un régime d'autorisation temporaire au titre des rubriques 3120 et 3150 de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire d'ouvrage conforté	1160

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Digne les Bains - RN85

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 08' 24 " 47 Lat. 06° 21' 80 " 74

Point d'arrivée :

Long. 44° 08' 82 " 30 Lat. 06° 20' 46 " 63

Communes traversées :

Digne les Bains

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'ensemble de l'aménagement de la voie de desserte de Digne a été Déclaré d'Utilité Publique par arrêté Préfectoral n°92-2542 en date du 10 décembre 1992 suite à une enquête publique. L'enquête publique ayant été ouverte avant la loi sur l'eau du 4 janvier 1992, les deux premières tranches de travaux ont été réalisés sans procédure « Loi sur l'eau ». Les travaux ont été respectivement débutés en 1994 et 1996.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le projet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pour la partie amont du pont de Nice = Maison d'Alexandra David-Neel (monument historique inscrit)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans zone humide identifiée dans l'inventaire départemental de 2013
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé Parmi les mesures de sauvegarde et de protection retenues comme prescriptions au PPRI figure : "Entretien des ouvrages de protection de berge (enrochements, digues...)"
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la bonne réalisation des travaux, les eaux des fouilles devront être pompées ou drainées provisoirement. Les eaux pompées/drainées seront décantées avant de rejoindre la Bléone
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pose d'enrochements issus de carrières autorisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note détaillée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier oui : Travaux en rivière
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier oui : approvisionnement des blocs d'enrochement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier oui : travail des engins et approvisionnement en fournitures

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier oui : utilisation d'engins thermiques
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

= projet de travaux d'arasement du seuil du pont des CFP.

Zone de travaux similaire (donc mutualisation d'une partie des installations de chantier / zone de chantier)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

=> Voir annexe

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Le projet s'inscrit dans une opération d'arasement d'obstacle prioritaire pour les continuités écologiques. Il s'inscrit donc un secteur déjà provisoirement perturbé par ce chantier.

Par ailleurs, les mesures d'accompagnement, d'évitement et de réduction proposées permettront de limiter les impacts sur l'environnement

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier technique détaillant les travaux projetés, les impacts potentiels et les mesures proposées

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Digne les bains

le, 28 avril 2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



